

Les Amis du Vieux Saint-Germain

Une page d'archive...

page n° 20 du 25 novembre 2020

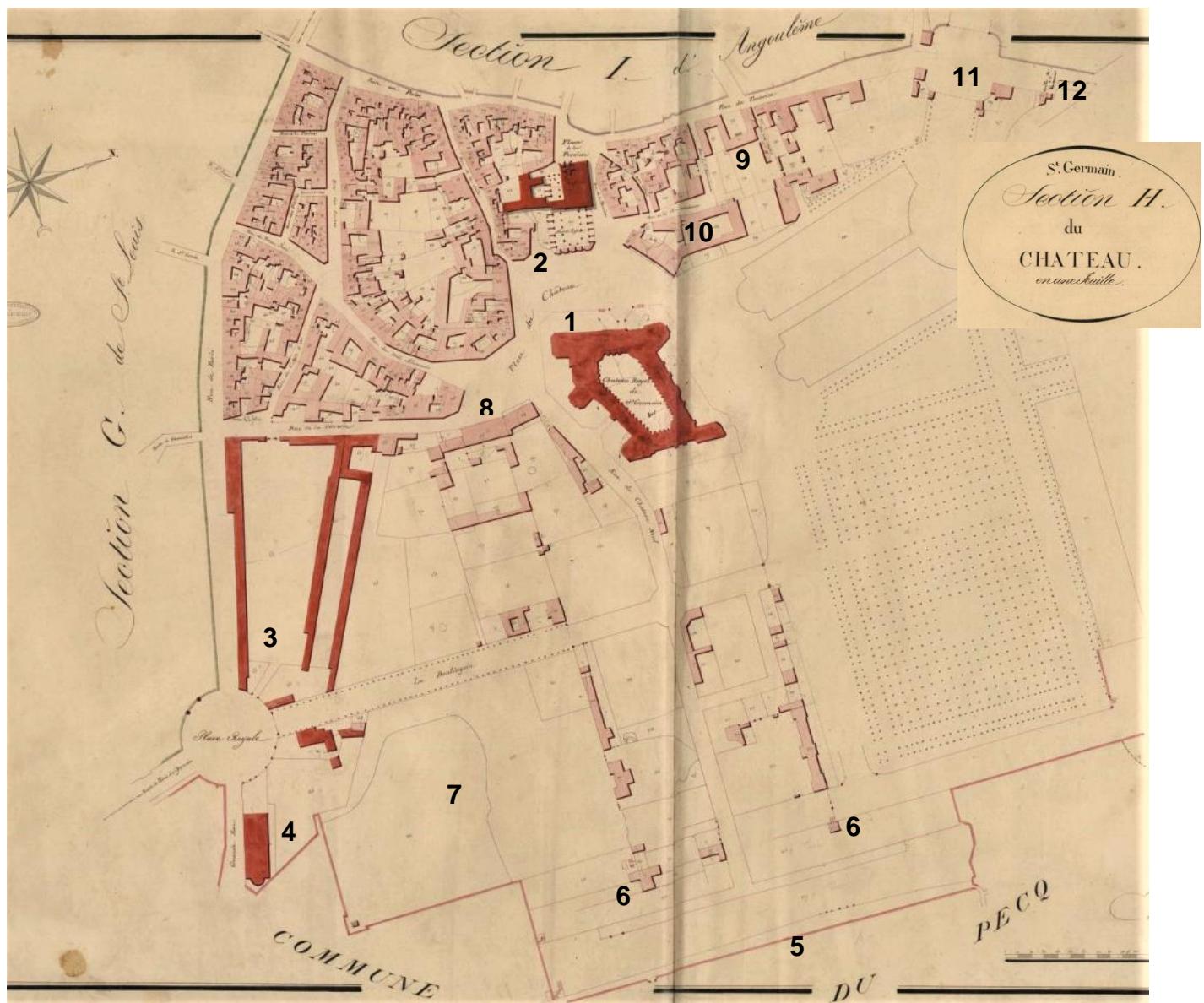


Regardons le cadastre napoléonien de Saint-Germain dressé en 1820...

Le cadastre napoléonien appelé ainsi car institué par la loi du 15 septembre 1807 est le premier document homogène établi sur la France entière permettant une imposition équitable des citoyens aux contributions foncières. Il fut dressé par arpentage à partir de 1812, celui de Saint-Germain-en Laye est daté de 1820, et est accessible en ligne sur le site des Archives Départementales des Yvelines.

Comme le cadastre d'aujourd'hui, il est composé d'un tableau d'assemblage et de planches par quartiers et secteurs au nombre de 18 : 5 feuilles pour la forêt (section A), 9 feuilles pour les zones rurales (sections B à F: Hennemont, Bas-Huets, Grilets, Justice et Chenêts et 4 feuilles pour les sections urbaines (sections G de Saint-Louis, H du Château, I d'Angoulême, et K du Marché)

Examinons la planche ci-dessous de la section H du Château, en vous connectant, pour plus de netteté, sur le lien indiqué en référence.



Le cadastre napoléonien étant avant tout un instrument fiscal, on y distingue les bâtiments publics qui ne sont pas soumis à l'impôt et qui apparaissent en rouge foncé.

Parmi ceux-ci, on y voit bien sûr le Château-Vieux qui n'a pas encore connu les travaux de rénovation menés par Millet sous le Second Empire qui l'ont amputé des excroissances aux angles du château, en particulier celle de la salle des fêtes à l'angle sud-ouest (1).

On repère l'ancienne église sur laquelle se superposent les travaux de l'église nouvelle sur le plan de Potain, commencés en 1766 mais interrompus par la Révolution et qui ne reprendront qu'en 1824 (2). L'emplacement du clocher qui était déjà celui de l'église ancienne mais qui alors marquait son entrée, a été conservé dans l'église nouvelle mais en venant fermer son chevet, « désorientant » ainsi l'implantation de l'église, et de ce fait la célébration du culte.

Au sud, on distingue bien le quartier Gramont (3) figurant déjà sur le plan de Nicolas de Fer de 1705, l'emplacement des bâtiments n'est pas tout à fait celui de ceux d'aujourd'hui qui ont été édifiés sous la III^{ème} République , et le Manège Royal qui venait tout juste d'être achevé en 1816 pour l'Ecole de cavalerie instituée par Napoléon en 1809 (4).

La limite communale à l'est avec la commune du Pecq correspond au grand mur de soutènement de la terrasse du Boulingrin (5), cette limite sera déplacée à l'alignement de la route venant du pont du Pecq à la réalisation de celle-ci (aujourd'hui avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny) en 1833.

Le Château-Neuf vendu comme bien national sous la Révolution avait déjà été en grande partie démantelé, on repère bien cependant le pavillon du Roi (angle nord-est) aujourd'hui attenant au Pavillon Henri IV, et son pendant, celui de la Reine, englobé dans la maison Louis-Dreyfus (6). Les bâtiments des communs sont encore visibles en limite du Quinconce. La terrasse méridionale décrite par Eve Golomer dans les « pages d'archives » n° 15 et 21 n'est pas encore lotie, elle ne le sera qu'à partir de 1834 (7). Les terrains issus du Château-Neuf en bordure du parc ne seront construits qu'avec l'arrivée du chemin de fer avec la Cité Médicis, expérience phalanstérienne initiée par les frères Pereire, la construction du pavillon Henri IV en 1840, la création de la rue des arcades et des escaliers au bout de la rue Thiers donnant une nouvelle « porte » à Saint-Germain en venant du « débarcadère du Pecq».

Du côté de la ville, les îlots délimités par les rues de Paris, au Pain, et de la Salle avaient le dessin qu'on leur connaît encore aujourd'hui, ils n'ont été transformés qu'à la fin XIX^{ème} siècle avec d'une part la construction sur l'ancienne salle de fêtes d'une école communale entre la rue des Coches et la rue de La Salle démolie après la 2^{nde} guerre mondiale avant qu'on n'y construise en 1982 les « Galeries de Saint-Germain », et d'autre part dans les années 1960, la construction des bâtiments de la Place de Porcaro qui a obéi à une opération de résorption de l'habitat insalubre.

Autour de la place du château (actuelle place A.Malraux), l'amorce de la rue de la Verrerie (aujourd'hui rue Saint-Louis) est constituée à gauche par l'ancien Jeu de Paume (8) transformé au XVIII^{ème} siècle en manège avant la construction de celui de la Place Royale.

Sur la rue de Pontoise, l'hôtel de la Rochefoucault est bien visible (9), il sera acquis par la Ville en 1842 qui en fera alors la Mairie, celle-ci se trouvant alors à un emplacement correspondant sensiblement à l'actuel commissariat. L'hôtel de la Surintendance sera détruit en 1845 lors de la construction du débarcadère de Saint-Germain (10).

Au bout de cette rue, l'actuelle place Edouard Detaille (11) (anciennement place de Noailles) marque l'entrée de l'hôtel de Noailles dont les communs cernaient la place. A son extrémité, la rue de Pontoise était fermée par la « grille de Pontoise » (12) délimitant le domaine royal et la ville.

Jean-Michel BOURILLON

Références :

Cadastre napoléonien, Archives départementales des Yvelines, cote 3P2 270,

https://archives.yvelines.fr/arkothèque/client/ad_yvelines/recherche/recherche_globale_resultats.php?source=seriel&ref_fonds=3

Pierre Clergeot, Florence Bourillon, Nadine Vivier, *Cent millions de parcelles en France*, Editions Publipex, 2007